

DON ET HEATHER  
ELLIOTT

*Un don en fief simple dans la région  
de la moraine d'Oro*

« Don souhaitait protéger un petit coin de pays afin que les générations futures connaissent les mêmes joies que lui lorsque, enfant, il s'amusaît sur les terres à bois locales. »

– Heather Elliott

© Famille Elliott



© The Couchiching Conservancy

### Entrée de la forêt Elliott

Une vieille et précieuse terre à bois de sept hectares est conservée à jamais pour les générations futures grâce au partenariat des propriétaires fonciers Don et Heather Elliott, de The Couchiching Conservancy et du Programme des dons écologiques d'Environnement Canada.

Cette terre protégée fait partie d'un site naturel important du sud de l'Ontario, la moraine d'Oro. Située dix kilomètres au nord-est de Barrie, à l'extrémité ouest de la moraine, cette forêt compte d'imposants Érables à sucre et Chênes rouges qui forment un couvert au-dessus de la propriété, alors que des trilles et d'autres plantes recouvrent le sol forestier.

Pendant de nombreuses années, Don et son épouse, Heather, ont fui la vie urbaine de la banlieue torontoise, emmenant leurs enfants sur ces terres pour y pique-niquer et y observer la faune. Les appels du Tangara écarlate, du Chardonneret jaune et d'autres oiseaux chanteurs retentissaient

dans la forêt. Don partageait avec ses enfants ce qu'il a vécu lorsqu'il était lui-même un enfant, et que son père exploitait une terre à bois. Toutes ces heures à jouer et à admirer la nature ont transformé en une passion impérissable l'intérêt que Don, encore enfant, avait pour les arbres.



© The Couchiching Conservancy

**En novembre 2006, les Elliott ont donné cette terre à bois (don en fief simple) à The Couchiching Conservancy.**

Don et son frère ont acheté cette terre en 1966, avec l'intention de gérer la terre à bois. Cet endroit, maintenant appelé la forêt Elliott, revêt à présent un caractère très particulier dans le cœur de la famille Elliott.

Les frères se sont affairés à planter des arbres et ont transformé ce site en une forêt à feuilles caduques de grande qualité. En vertu du



© William B. Fechner

**Les Tangaras écarlates nichent au sein du couvert forestier dense d'arbres à feuilles caduques. Cette espèce est sensible aux effets de la fragmentation de l'habitat.**

Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, les frères Elliott ont reçu des conseils quant à leur plan de gestion de la forêt et ont bénéficié d'un allègement des taxes foncières. Don et son frère ont amorcé la planification successorale, et il a été décidé que Don et Heather obtiendraient la totalité des droits sur la forêt Elliott.

Située dans le secteur des eaux d'amont de Matheson Creek, la forêt Elliott fait partie du réseau forestier du comté de Simcoe et est considérée comme une « zone centrale du patrimoine naturel » dans le *Plan officiel* du canton d'Oro-Medonte. Les zones centrales forment un système interconnecté qui procure un habitat à la faune, améliore la qualité des eaux souterraines et embellit le canton.



Ce territoire a attiré l'attention de The Couchiching Conservancy, un organisme sans but lucratif dédié à la conservation des terres pour l'intérêt public. En 2002, cet organisme a communiqué avec les Elliott pour obtenir l'autorisation d'évaluer la terre à bois dans le cadre de leur projet d'habitat de la moraine d'Oro. Cette étude portait sur les fonctions biologiques de la moraine et a déterminé les répercussions possibles inhérentes au développement de la région. Lorsque le rapport a mis en évidence l'importance écologique de la forêt Elliott, l'idée d'un héritage protégé a commencé à germer dans l'esprit de Don.

Dans le but de protéger l'intégrité écologique de leur terre, les Elliott ont décidé de donner définitivement la terre (**don en fief simple**) à The Couchiching Conservancy parce que, notamment, le mandat de cet organisme correspond à l'intention de Don de faire respecter les caractéristiques naturelles de la forêt Elliott tout en la partageant avec la communauté.

Un don en fief simple est un transfert de propriété absolue, non encombré d'autres intérêts ni de biens. Les titres documentaires sont transférés du donateur au bénéficiaire.

Ce don a été préparé en vertu du Programme des dons écologiques d'Environnement Canada, qui fait bénéficier les propriétaires fonciers d'allègements à l'impôt sur le revenu pour des dons certifiés de terres écosensibles ou des intérêts fonciers partiels.

Le Programme des dons écologiques a permis aux Elliott d'assurer une protection et une intendance permanente de leur terre à bois. The Couchiching Conservancy est tenu de protéger et de conserver la terre à perpétuité en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Juste quelques jours après que la procédure de don ait été complétée, en novembre 2006, Don a succombé au cancer. Grâce au don des Elliott, cette terre à bois restera telle qu'elle est aujourd'hui, pour le bénéfice de la faune et des générations futures.

« Il y a des personnes qui ont vraiment le don de prendre soin des autres et de l'environnement », affirme Heather au sujet de son défunt époux. « Grâce à The Couchiching Conservancy, qui la protège et en autorise l'usage public, la forêt Elliott est maintenant un lieu où nous pourrions toujours aller. Nous pourrions toujours y emmener nos petits-enfants, et lorsque ceux-ci seront grands, ils pourront y emmener leurs propres enfants. C'est une si belle forêt. Vous savez dans votre for intérieur que vous pourrez toujours vous rendre dans ce lieu paisible pour y réfléchir. Il m'est encore possible de le faire. »

En vertu du Programme des dons écologiques, Environnement Canada confirme que la terre est écosensible, approuve le bénéficiaire et garantit la juste valeur marchande du don. En plus du crédit d'impôt des particuliers pour don de bienfaisance, les dons effectués le 2 mai 2006 ou ultérieurement et certifiés en vertu du Programme des dons écologiques ne sont plus sujets à l'impôt sur le revenu ou à quelque gain en capital que ce soit découlant de la propriété.



© John Mitchell

Le Chardonneret jaune se ravitaille frénétiquement avant une tempête et est beaucoup plus gros avant et pendant la tempête. Ce comportement pourrait augmenter les chances de survie de l'espèce dans des conditions défavorables.

**Pour de plus amples renseignements sur les dons écologiques, veuillez communiquer avec :**

**Programme des dons écologiques**

Service canadien de la faune - Ontario  
Environnement Canada  
4905, rue Dufferin  
Toronto (Ontario) M3H 5T4  
Tél. : (416) 739-4286,  
(416) 739-5828

Site Web : [www.on.ec.gc.ca/ecogifts](http://www.on.ec.gc.ca/ecogifts)  
Courriel : [ecogifts.ontario@ec.gc.ca](mailto:ecogifts.ontario@ec.gc.ca)

This document is also available in English

